A Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements d'enseignement supérieur de l'Etat;

A Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements de l'enseignement secondaire;

A Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements de l'enseignement primaire de l'Etat;

A Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements de l'enseignement spécial et de promotion sociale de l'Etat;

Aux Directeurs(trices) des Internats autonomes de l'Etat.

Pour information :

A Messieurs les Directeurs généraux et Directeurs d'administration du Ministère de l'Education nationale;

Aux Membres du Service de vérification.

Objet :

Economie d'énergie dans le secteur public. Formation du personnel préposé à la conduite des installations de chauffage des établissements scolaires de l'Etat.

Lors des réunions d'information, tenues à l'échelon du district scolaire, il est apparu qu'il serait hautement souhaitable de donner une formation complémentaire au personnel préposé à la conduite des installations de chauffage des établissements scolaires de l'Etat.

Des dispositions sont prises, pour que, en collaboration avec le service technique compétent du Fonds des bâtiments scolaires de l'Etat, un cycle de formation soit organisé pour ouvriers chauffagistes.

Afin que le Chef d'établissement et/ou son délégué puissent assurer en toute connaissance de cause, leur rôle de surveillance, un cycle d'initiation est prévu à leur intention.

En vue de recueillir le complément d'information indispensable à l'organisation de ces cours, qui auront lieu durant les prestations de service, je vous prie de vouloir bien me faire parvenir *dans les meilleurs délais, et au plus tard pour le 15 octobre prochain,* les formulaires ci-annexés dûment complétés.

J'attire votre attention sur les points ci-après :

a) *Le nombre d'ouvriers chauffagistes* doit être déterminé en fonction de l'importance des installations de chauffage (par exemple : un minimum de 2 ouvriers chauffagistes s'avère souhaitable au niveau des installations de chauffage de moyenne importance).

b) Les gestionnaires (Chef d'établissement et/ou son délégué) recevront une formation plus restreinte orientée vers les connaissances *théoriques élémentaires* en matière de fonctionnement des installations de chauffage des bâtiments des collectivités scolaires.

Les informations relatives à la conduite et à la gestion rationnelles des installations de chauffage contribueront lorsqu'elles auront été assimilées à réaliser, *dans l'immédiat,* une partie des économies qui nous sont actuellement imposées par le Ministre des Affaires économiques au niveau du chauffage des bâtiments publics.

Je compte sur la collaboration de tous pour mener à bonne fin cette opération à laquelle je vous prie de vouloir bien vous associer.

Le Secrétaire général,
P. VANBERGEN.